



Enfin, la CFDT obtient la catégorie A pour les travailleurs sociaux



Un long combat, porté par la CFDT depuis plus de 20 ans, verra son aboutissement en février 2018 grâce à la mise en place du protocole PPCR - voulu par la CFDT - les travailleurs sociaux de la Fonction Publique : Assistant de Service Social, Éducateur Spécialisé, Conseiller en Économie Sociale et Familiale et Éducateur de Jeunes Enfants, passeront enfin en catégorie A.

Pendant les négociations avec la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique, la **CFDT** a obtenu l'avancée du calendrier pour une **finalisation du processus en janvier 2020** au lieu de 2022 et a défendu un déroulement de carrière en « A type » avec les bornages indiciaires du grade d'Attaché.

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 1^{er} mars 2017, la **CFDT**, rejointe par l'UNSA, a obtenu l'avancée de l'entrée en catégorie A au 1^{er} février 2018 au lieu du 1^{er} juillet !



Les cadres d'emplois des Assistants Socio-Éducatif (ASE) et des Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) vont ainsi bénéficier de la revalorisation de la catégorie B au 1^{er} janvier 2018, puis un mois plus tard, de leur passage en catégorie A.

Nous avons également **fait réintroduire la notion de travailleur social dans les missions des EJE**, qui avait disparu dans la proposition initiale du décret.

Disons-le clairement, la **CFDT** est déçue du bornage indiciaire imposé par le gouvernement, qui est un « petit A ».

C'est pourquoi **nous avons déposé et défendu** (nous avons été la seule organisation syndicale à le faire) **plus de 40 amendements** pour les décrets ASE et EJE.

Notre objectif était de « booster » les décrets présentés et accentuer la valorisation des missions de ces professionnels.

CE QUE REVENDIQUE LA CFDT

Nous avons **refusé la découpe du 1^{er} grade en 2 classes au 1^{er} février 2018**, système transitoire prévu pour disparaître en 2020 mais qui complexifie l'entrée dans la catégorie A.

Nous avons argumenté et soutenu la **création d'un 3^{ème} grade pour les ASE et EJE à partir de 2020**. Celui-ci **reconnait leurs missions, responsabilités et expertise professionnelle** - sans changer de cadre d'emplois - avec des indices correspondant à celui du grade d'Attaché.

La **CFDT** continuera à **défendre un vrai déroulement de carrière, dans le cadre des bornages indiciaires du « A type »**, des professionnels du travail social, **en parallèle de l'encadrement hiérarchique**, afin de reconnaître leur montée en compétences, leurs responsabilités dans l'exercice de leurs missions et la gestion quotidienne de situations particulièrement complexes.

D'autres organisations syndicales se déclarant - oralement - d'accord avec nos propositions, n'ont pas jugé bon de soutenir nos amendements sur ce sujet : dommage !

Nous avons conscience que cette entrée en A se fait par la « petite porte » mais **elle est acquise et sera irréversible**.

Nous avons la promesse de la **publication de ces décrets** présentés au CSFPT **avant les échéances électorales présidentielles**.

C'est pourquoi, **en s'abstenant** globalement sur les textes proposés, **la CFDT a acté et n'a pas ralenti le processus de passage en catégorie A**.

